

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 8 juillet 2019 à 18h30**

Présents : Isabelle TISSOT, Michel MAIRE, Gilbert CERUTTI, Yann ROTA, Michel REYNAUD, Céline COLAS, Nicolas PETITJEAN, Pascal GAROFALO,

Excusés : Séverine FAIVRE, Yann PATULA qui donne procuration à Pascal GAROFALO

M. Yann ROTA est élu secrétaire de séance.

PLUi et PADD

La communauté de communes de Jura Sud comprend 17 communes avec des documents d'urbanisme différents : 5 PLU, 2 cartes communales et 10 RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Le PLUi a commencé à être élaboré en décembre 2017 et devrait se terminer courant 2020.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) doit être le fondement du PLUi de Jura Sud.

Le PADD définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal. Il définit les objectifs d'aménagement et de développement des communes pour les années à venir.

Les lois ALUR et Elan influencent l'urbanisation en mettant en place certaines contraintes : 14 communes sont en territoire Montagne et 5 en Loi Littoral.

La communauté de communes de Jura Sud est aussi influencée par le SCOT du Haut Jura qui a été validé en 2017.

Le but du PLUi est de définir de nouvelles zones d'extension afin d'accueillir de nouveaux habitants jusqu'en 2030. Il y a donc des objectifs démographiques et fonciers.

Le PADD doit être en cohérence avec le règlement du PLUi. Le processus est assez long car il fait intervenir élus, techniciens partenaires associés et citoyens.

Il met en place des objectifs chiffrés qui correspondront à une cartographie.

Le SCOT autorise 2 000 habitants de plus jusqu'en 2030 sur 5 EPCI soit 400 habitants pour la CCJS. Cela se traduit par un besoin de 594 logements

=> Besoin d'environ 450 logements (270 pour la population constante et 180 pour l'accueil de nouvelle population) et 144 à remobiliser (logements vacants)

Le PADD se structure autour de 3 axes :

- Structurer le territoire et préparer un développement équilibré
- Affirmer Jura Sud comme un pôle économique et touristique
- Révéler le patrimoine naturel, culturel et architectural pour mieux le protéger et le valoriser

Pour cela, il faudra revitaliser les services comme l'école, les soins, la culture, le sport tout en pérennisant les entreprises présentes et en accueillir de nouvelles.

Les 270 nouveaux logements sont répartis sur toute la CCJS soit 17 pour Meussia en fonction des dents creuses, de la dynamique démographique sur un total d'environ 1.4 hectare.

La carte est présentée et un débat a lieu. Le PLU actuel sur la commune n'est pas modifié car la surface et le nombre de logements sont pris par le projet du lotissement en 2 tranches (11 + 6).

Compte-rendu

Le compte-rendu du 13 mai 20189 est lu et adopté à l'unanimité.

Ligne de trésorerie Lotissement

Afin de pouvoir financer les travaux du lotissement avant la vente des terrains, la commune a sollicité plusieurs banques pour ouvrir une ligne de trésorerie.

C'est la Caisse d'épargne qui est choisie pour un montant maximum de 350 000 € sur 1an (marge sur taux T4 1 %)

Vente parcelle 11-Lotissement En Mal Pommier

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle n°11 du lotissement cadastrée ZB 213 d'une superficie de 809 m² à M. BOUILLET Lucien et Mme DORMOIS Sarah au prix de 50 € TTC soit un prix total de 40 450 € TTC.

Vente parcelle 8 -Lotissement En Mal Pommier

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle n°8 du lotissement cadastrée ZB 204 d'une superficie de 888 m² à M. et Mme LEMORE au prix de 50 € TTC soit un prix total de 44 400 € TTC.

Vente parcelle 4- Lotissement En Mal Pommier

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle n°4 du lotissement cadastrée ZB 203 d'une superficie de 889 m² à M. MATHIEU Damien et Mme ROUCHON Delphine au prix de 50 € TTC soit un prix total de 44 450 € TTC

Décision modificative n°1-budget eau 2019

Afin de pouvoir rembourser le prêt relais sur le budget eau, il convient de passer la décision modificative suivante : + 105 000 € en dépenses d'investissements au compte 1641/16 et + 105 000 € en recettes d'investissements au compte 16/41.

RPOS 2018

- La commune organise le service d'eau potable et la population desservie est de 441 habitants.

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

- L'eau est distribuée à 205 abonnés.

22 517 m³ ont été traitées

Le syndicat Mixte Production Eau Région Vouglans a fourni 2 060 m³.

- En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 16 157 m³ (en baisse de 5,02 % par rapport à 2017) soit en moyenne 100 litres par habitant et par jour

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 71,8 % en 2018

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité.

- Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 224,08 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,87 €/m³, en baisse de 1,12 % par rapport à 2018.

Sur ce montant, 80 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 20 %.

CCJS : répartition des sièges

La composition de la répartition des sièges au niveau de la communauté s de communes doit être redéfinie avant le renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'une répartition libre des 35 sièges de la façon suivante :

Communes	Accord local retenu par commission des Maires
Moirans-en-Montagne	9

Vaux-les-Saint-Claude	3
Lavancia-Epercy	2
Villards d'Héria	2
Meussia	2
Lect	2
Maisod	2
Etival	2
Charchilla	2
Jeurre	2
Crenans	1
Chancia	1
Les Crozets	1
Martigna	1
Montcusel	1
Coyron	1
Châtel-de-Joux	1
Total	35

Fusion communautés de communes

Suite à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019 proposant un périmètre de fusion à l'échelle des 4 communautés de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet et considérant le travail mené depuis 9 mois pour définir les bases d'un projet commun, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le périmètre de fusion soit l'ensemble du territoire des actuelles communautés de communes Jura Sud (17 communes), Pays des Lacs (27 communes), Petite Montagne (23 communes) et Région d'Orgelet (25 communes) soit 92 communes.

Questions diverses :

- Berrod : suite à la fermeture de l'entreprise Berrod (il ne reste qu'un bâtiment occupé par Effiplast), la communauté de communes a pris le dossier en main pour la maîtrise d'œuvre et c'est l'EPF qui doit financer le projet.
- Automne musical à Meussia le 8/12/19
- Ecole : à la rentrée de septembre 2019, semaine à 4 jours. En juin il y avait 82 enfants sur le RPI, il y en a aujourd'hui 85 d'inscrits pour la prochaine rentrée. A Meussia, il va y avoir un changement d'enseignante.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Pascal GAROFALO